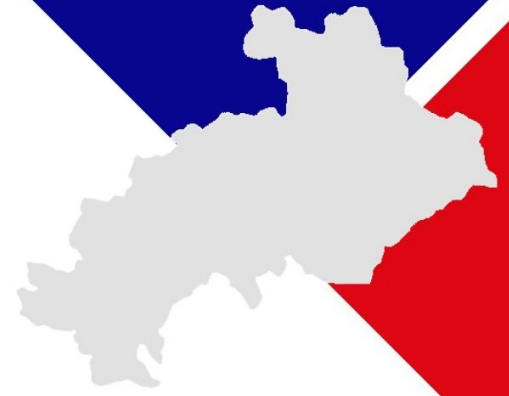


LETTRE D'INFOS AUX MAIRES

mercredi 12 août 2020



Nécessaire vigilance face à l'évolution épidémiologique

Depuis le début de la période estivale, les données épidémiologiques montrent **une accélération de la diffusion du Covid-19 au sein de la population.**

De nombreux clusters apparaissent chaque jour sur le territoire national et les Hautes-Alpes sont désormais concernées. **En cause, bien souvent, le non-respect des règles sanitaires** : port du masque, distanciation physique, hygiène des mains régulière. Trop de personnes ont repris l'habitude de se saluer en se serrant la main ou en s'embrassant.

Nous l'observons tous, ces foyers apparaissent lors de réunions familiales ou amicales, parfois au sein du milieu professionnel ou encore dans des lieux rassemblant du public (plages, restaurants, etc.).

Certes, aujourd'hui l'ensemble du pays est mieux organisé pour tester et isoler les personnes infectées et leurs cas contact, **mais cette dégradation épidémique met en danger les personnes les plus fragiles et vulnérables.** Il ne faut pas oublier que beaucoup de personnes sont asymptomatiques, les campagnes de dépistages le prouvent ; elles peuvent donc sans le savoir contaminer plusieurs membres de leur entourage.

Face à cette situation, et pour éviter une reprise épidémique qui imposerait de nouvelles mesures contraignantes pour notre vie quotidienne, le Gouvernement a souhaité que nous puissions mieux agir.

L'obligation du port du masque

Des arrêtés préfectoraux rendant **obligatoire le port du masque dans l'espace public** peuvent être pris. Il s'agit, sur demande des maires, de définir les lieux exacts où cela semble nécessaire : les zones à fortes densité de population, les zones touristiques, etc. Cette obligation pourra s'imposer sur des plages horaires définies ensemble.

Un **renforcement des contrôles** sera effectué partout où le port du masque est déjà obligatoire, dans tous les lieux clos recevant du public comme dans les espaces publics que nous aurons définis ensemble.

Les bars, cafés et restaurants

Le Ministre de l'Intérieur souhaite que les contrôles soient également renforcés dans les bars, cafés et restaurants pour que les consignes sanitaires s'y appliquent correctement, notamment **l'obligation d'être assis pour consommer** et le port du masque lors des déplacements.

Par ailleurs, une vigilance sera observée auprès des établissements proposant des animations musicales. Les discothèques n'étant pas autorisées à ouvrir en raison du risque sanitaire, **les bars, cafés et restaurants n'ont pas à se substituer aux boîtes de nuit.**

LETTRE D'INFOS AUX MAIRES

Les rassemblements

Le Premier Ministre l'a annoncé ce mardi 11 août, **l'interdiction des événements de plus de 5 000 personnes est prolongée jusqu'au 30 octobre**. L'autorité préfectorale pourra y déroger dès le 15 août, si les organisateurs apportent l'ensemble des garanties sur le respect strict des protocoles sanitaires.

Par ailleurs, nous seront très vigilants à ce que chaque manifestation de plus de 10 personnes sur la voie publique **ait bien été déclarée en préfecture**. C'est indispensable, car cela permet d'ajuster les mesures sanitaires avec les organisateurs ou, en cas de manquements, d'interdire les rassemblements qui présenteraient un risque pour la santé publique.

Enfin, **des contrôles renforcés seront menés dans les espaces publics où la distanciation physique peut être difficile à respecter**, comme dans les parcs ou les plages, afin de trouver avec les élus les mesures appropriées pour que les règles barrière puissent être respectées par tous.

Nous devons tous, chacun à notre niveau, restez vigilants et continuez la pédagogie auprès des professionnels, des habitants et des touristes. Le virus continue de circuler et cette période propice à la détente et aux loisirs ne doit pas nous inciter à un relâchement dans l'application des mesures sanitaires qui protègent notre santé.

Collectivement, par bon sens et civisme, nous pouvons freiner la contamination et éviter de nouvelles restrictions qui fragiliseraient notre système économique et social.

Enfin, il faut rappeler qu'en cas de symptômes, il est nécessaire sans tarder de contacter son médecin traitant et s'isoler pour éviter la propagation du virus.

La Préfète,

Martine CLAVEL



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*